

ASSISES NATIONALES GRETA

Pour le maintien de la mission de formation continue
au sein de l'Éducation nationale !

Mardi 24 juin 2025

Bourse du travail
de Paris



Communiqué de presse de intersyndicale FSU SNES SNUEP SNASUB – CGT Éduc'action – CFDT-Education Formation Recherche Publiques – UNSA – SNALC du 24 juin 2025

Après des assises régionales qui se sont déroulées entre novembre 2024 et mai 2025, les assises nationales des Greta ont eu lieu le 24 juin à Paris, réunissant une centaine d'agents du réseau de formation continue pour adultes de l'Éducation nationale. Les sujets débattus ont été organisés en quatre thèmes: la question salariale, le statut et la carrière, les conditions de travail et le dialogue social, l'avenir des GRETA avec le risque de généralisation de la disparition des GRETA et l'intégration de la formation continue dans les GIP.

Des salaires non revalorisés

À travers les assises régionales, les collègues ont pu exprimer le manque d'attractivité des salaires qui entraîne un fort taux de rotation et une perte d'expertise, des grilles salariales obsolètes, non harmonisées entre les GRETA. Le OS déplore l'absence d'interlocuteurs tant dans les académies qu'à la DGRH ministérielle pour traiter le sujet des rémunérations.

Il a été largement dénoncé le flou concernant les statuts des collègues et les textes encadrant leurs fonctions, laissant à chaque GRETA une trop grande autonomie dans la gestion des personnels, y compris par le non respect de la réglementation.

Ainsi, un débat a mis en évidence les disparités du poste de formateur-coordonateur, dont les missions, les salaires et même la catégorie de recrutement ne sont pas identiques d'un GRETA à l'autre.

Une absence de statut et des carrières cassées

Un fait significatif : la majorité des contractuel·es des GRETA refusent d'intégrer la Fonction Publique en passant des concours. Et pour cause ! En passant les concours, il n'existe aucune garantie d'être affecté à la formation continue. Par ailleurs, la loi Sauvadet laisse parfois un goût amer car un grand nombre de collègues ayant passé le CPIF ont vu leur carrière stoppée pendant plusieurs années et leur traitements dégradés.

Les CFC, devenu par voie de décrets CFP, souffrent du manque de lettres de missions, et de l'absence encore aujourd'hui d'un référentiel métier officiel ainsi que de la circulaire d'application qui devrait l'accompagner.

Les collègues ont également largement dénoncé la non réévaluation des rémunérations malgré les possibilités réglementaires, les conditions d'évaluation et le manque d'accès à la formation.

Alors que la concurrence s'accroît de plus en plus sur le marché de la formation, se pose la question de savoir où va la mission formation continue au sein de l'Éducation Nationale !

Des conditions de travail qui se dégradent et un manque de dialogue social

Les assises ont pu rappeler l'importance des instances pour que les personnels portent leurs revendications.

Les commissions du personnel sont le lieu privilégié pour porter les revendications quotidiennes. Les élus doivent pouvoir disposer d'heures au titre de la représentation syndicales pour leur permettre d'exercer leur mandat.

Les organisations syndicales rappellent que les CA des établissements supports sont les instances décisionnaires et que les agents des GRETA y sont à la fois électeurs et éligibles.

Moins connu des personnels, la commission F3STCT peut être saisie : les registres SST doivent être accessibles aux agents des GRETA. Il a d'ailleurs été souligné un manque de cadrage concernant la médecine préventive.

Enfin, les assises ont mis en évidence le rôle des élus dans le cadre des régions académiques, à travers le CCRAFCA, dans lequel les questions RH doivent être mises au centre.

Contre la généralisation du décret GIP absorbant les Greta

À la suite de l'intégration forcée du GRETA du Var au sein du GIP FIPAN de l'académie de Nice, un décret publié le 17 avril 2025 introduit la possibilité d'un nouveau cadre pour les groupements d'établissements de formation continue. Ce décret permet soit la création de groupements d'intérêt public (GIP) soit l'intégration dans le GIP FCIP existant en plus des Greta. Transformer systématiquement les GRETA en GIP entraînerait une sortie du périmètre du ministère de l'Éducation Nationale pour tous nos personnels : nous n'en voulons pas ! Les GRETA doivent rester au sein de l'Éducation Nationale !

Les OS demandent que les Greta soient réintégrés à l'agenda social du ministère de l'Éducation comme auparavant et qu'un véritable dialogue soit effectif et régulier : avec des groupes travail paritaires.

Nous revendiquons une clarification et une harmonisation des textes concernant les salaires, les conditions de travail et les statuts.

Nous demandons que les attributions et le fonctionnement de l'ensemble des instances consultatives et décisionnelles des GRETA soient pleinement respectés afin d'assurer une gouvernance transparente et démocratique.

Nous exigeons du ministère l'assurance du maintien de la formation continue et de ses agents au sein de l'Éducation nationale.

C'est pourquoi les OS appellent à la mobilisation de l'ensemble des personnels de la formation continue et des GRETA !